

Le décret inscription flamand bloqué par des francophones

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

Pour une fois que les francophones étaient en avance sur les Flamands. Voilà que ce sont eux – ô paradoxe – qui prolongent le retard de leurs voisins. Et les mettent dans un singulier embarras.

Les francophones disposent en effet depuis quelques années d'un système d'inscription des élèves en secondaire. Ce système ne fait pas, loin s'en faut, l'unanimité. Mais au moins, il évite que des parents doivent passer parfois plusieurs nuits à l'extérieur pour être sûr de décrocher une place dans l'école de leur choix.

Sans doute plus soucieuse de préserver l'autonomie de ses écoles, la Flandre s'était toujours refusée à se doter d'un tel dispositif. Mais le méchant vortex qui a soufflé sur l'Europe en février de l'année dernière a eu raison de ses dernières résistances.

Un compromis est intervenu en septembre après un débat interminable entre la ministre CD&V de l'Enseignement Hilde Crevits et ses homologues de la N-VA. Ce compromis dispose que toutes les écoles de Bruxelles, d'Anvers et de Gand ainsi que les établissements qui ont déjà été confrontés à des files devant leurs portes doivent à l'avenir procéder aux ins-

criptions en première secondaire via un système *on line* standardisé. Pour les écoles où la demande est plus forte que l'offre, c'est par tirage au sort que les candidats seront départagés – un système déjà fortement décrié.

Le nouveau décret prévoit par ailleurs une disposition particulière à Bruxelles: 65% des places disponibles dans une école seront réservées à des élèves dont un des parents au moins peut prouver une bonne connaissance du néerlandais (avant, c'était 55%).

Un décret bloqué

Et c'est bien ce qui pose aujourd'hui problème. La Commission communautaire française – qui représente les institutions francophones à Bruxelles – a enclenché en décembre une procédure en conflit d'intérêts contre cette disposition. Elle craint en effet que

la trop grande restriction imposée à l'inscription dans les écoles secondaires néerlandophones

repousse un grand nombre d'élèves vers leurs homologues francophones

– alors qu'une majorité d'habitants à Bruxelles ne parle ni français ni le néerlandais à la maison.

Conséquence de la plainte ? Le décret flamand est bloqué pendant 60 jours au moins, jetant les écoles dans l'expectative à quelques jours de l'échéance. Beaucoup d'établissements se préparent à voir à nouveau des campements se former devant leurs portes par un froid de canard.

Ce qui fait hurler en Flandre. Où l'on pointe un doigt accusateur vers la Communauté française accusée de trop peu investir dans la qualité de son enseignement à Bruxelles. Un argument qui n'est certainement pas sans fondement. Mais qui fait opportunément l'impasse sur l'étanchéité des cloisons qui séparent les écoles de l'enseignement francophone et de l'enseignement flamand pourtant confinées sur 161 malheureux kilomètres carrés.

Beaucoup
d'écoles se
préparent à voir
à nouveau des
campements se
former devant
leurs portes.